



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTÉ – EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE LALANDE-EN-SON

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de Beauvais II

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 Février 2026

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six Février à dix-neuf heures, les conseillers municipaux se sont réunis dans la salle de conseil sur la convocation qui leur a été adressée le dix-sept Février 2026 par Monsieur Christophe DUQUENOY, Maire.

Etaient Présents : M. C. DUQUENOY – Mme M. CHEVALIER – Mme C. BREANT

**Mme J. BOULNOIS – Mme L. COTY – Mme A. HORNOY – Mme I. LAMETA – Mme A. VAUTARD
M. J. L HENNOQUE – M. F.M RAOULT**

Absents Excusés : Mme A. LAGASSE – Mme D. LELOUP (pouvoir à L. COTY) – M. T. JOUVE (pouvoir à I. LAMETA) - M. R PEREZ (pouvoir à Mme A. HORNOY) - M. M. PIGEOLET (pouvoir à M. C. DUQUENOY)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAMETA

Formant la majorité des membres en exercice.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 04/12/2025

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 04/12/2025

- - Ont voté Pour : 7
- - Ont voté Pour par mandat : 3
- - Ont voté contre : 0
- - Ont voté contre par mandat : 0
- - Se sont abstenus : 2
- - Se sont abstenus par mandat : 1

Monsieur François RAOULT est arrivé à 19 H 22 et n'a pas pris part au vote du procès-verbal du 04/12/2025.

2. DELIBERATION : Présentation et Vote des CFU et « Commune » 2025

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le détail des comptes CFU « Commune » 2025.

La synthèse des différents comptes est reportée ci-dessous :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023DE021 du 01/09/2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP);

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU du 21/09/2023;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la Commune de LALANDE EN SON

Vu le CFU 2025 de la Commune de Lalande en Son;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion; mais il doit se retirer au moment du vote »;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de la doyenne de l'assemblée désignée Madame Joëlle BOULNOIS;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée:

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	129.316,00 €	621.370,00 €	750.686,00 €
	Recettes réalisées	117.286,55 €	558.917,18 €	676.203,73 €
	Restes à réaliser	9.370,00 €	0 €	9.370,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	129.316,00 €	621.370,00 €	750.686,00 €
	Dépenses réalisées	51.168,49 €	587.469,10 €	638.637,59 €
	Restes à réaliser	23.510,00 €	0 €	23.510,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	66.118,06 €	- 28.551,92 €	+ 37.566,14 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 39.226,52 €	+ 56.541,83 €	+ 17.315,31 €
	Excédent/déficit (+/-)	+ 26.891,54 €	+ 27.989,91 €	+ 54.881,45 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 14.140,00 €	0 €	- 14.140,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	+12.751,54 €	+ 27.989,91 €	+ 40.741,45 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DELIBERATION MISE AUX VOIX :

- - *Ont voté Pour* : 9
- - *Ont voté Pour par mandat* : 3
- - *Ont voté contre* :
- - *Ont voté contre par mandat* : 0
- - *Se sont abstenus* : 0
- - *Se sont abstenus par mandat* : 0

- **Approuve** le CFU 2025 de la commune de LALANDE EN SON

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Monsieur Le Maire, étant sorti, n'a pas pris part au vote.

3. DELIBERATION : Affectation du Résultat de l'exercice 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christophe DUQUENOY, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,	Nombre de membres en exercice :	15
	Nombre de membres présents :	10
	Nombre de suffrages exprimés :	12
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :	VOTES : Contre 0 Pour	12

- un excédent de fonctionnement de : 27 989,91 €

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) - 28 551,92 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 56 541,83 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 27 989,91 €

(Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement 26 891,54 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) -14 140.00 €

Besoin de financement F =D+E +12 751,54 €

AFFECTATION = C =G+H 27 989.91 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 27 989.91 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

4. Affaires diverses :

*** Remerciement de Mme Morineau :**

Le Conseil Municipal tient à remercier chaleureusement Madame MORINEAU qui a offert à la commune un marronnier qui a été planté sur la place de l'église par les agents des services techniques.

*** Bibliothèque :**

Pour pallier l'absence de Madame Marlyse Melget, Monsieur le Maire a fait appel au réseau et à Madame Betty MORTELETTE, coordinatrice lecture publique de la Communauté de Communes du Pays de Bray qui a sollicité l'aide de bénévoles pour assurer les permanences de la bibliothèque.

*** Visite de Contrôle de Sécurité de la Salle des Fêtes :**

Le mercredi 25 Février 2026, la commission périodique de sécurité de l'arrondissement de Beauvais a procédé à la visite de la salle des fêtes J.C DOURLENS.

La visite s'est très bien déroulée et aucune observation n'a été formulée.

*** Travaux de l'Antenne Relais :**

Les travaux pour l'installation de la dalle ont commencé ; la dalle a été coulée et l'entreprise doit attendre 40 jours pour le séchage de la chape.

*** Les Pommiers :**

Monsieur le Maire fait part des problèmes du réseau d'assainissement au lotissement « Les Pommiers ». Les agents techniques ont essayé par leurs propres moyens de déboucher les tuyaux. Le Conseil Municipal tient à les remercier.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 19 H 45.

La Secrétaire

Isabelle LAMETA



Le Maire

Christophe DUQUENOY

